Nations Unies S/PV.8417

Conseil de sécurité

Distr. générale
11 décembre 2018
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 8417e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mardi 11 décembre 2018, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 11 décembre 2018, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 8417e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité le Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité (Département des opérations de maintien de la paix), Alexandre Zouev, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Zouev.

Les membres du Conseil, M. Zouev et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

18-21615 (F) 111218 121218

Merci de recycler